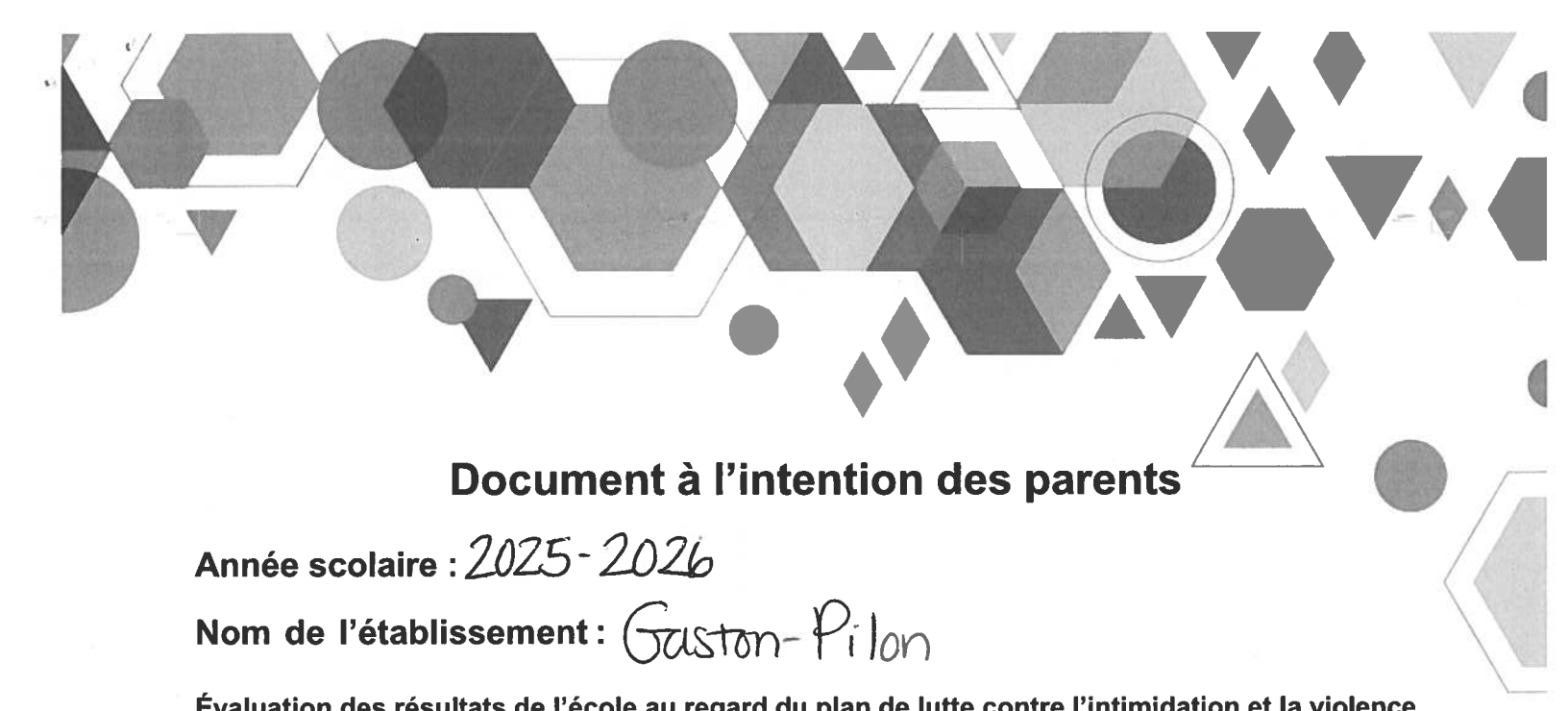




Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : Gaston-Pilon

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

- Mise en place d'un conseil étudiant
- Animation des ateliers Hors-Piste
- Mise à jour du code de vie (en lien avec la LIP)
- Sondage auprès des élèves de 4e à 6e année pour connaître leur sentiment de bien-être et de sécurité
- Activité pour valoriser le multiculturalisme (recette du pays d'origine)
- Sensibilisation pour une meilleure consignation des interventions dans Mozaïk-SOI
- Collaboration avec policier éducateur pour animation d'un atelier auprès des élèves de 6e année

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

- La violence verbale demeure l'enjeu le plus important
- Il faudra poursuivre le travail du comité étudiant pour impliquer davantage les élèves dans leur vie scolaire et valoriser le rôle du représentant de classe
- Les élèves jugent que les règles sont claires à l'école
- Il faudra plus de surveillance active dans les vestiaires du gym et sur la cour
- Le réinvestissement du programme Hors-Piste demeure un défi (des albums jeunesse ont été achetés pour faciliter le réinvestissement)
- Le sentiment de sécurité des victimes s'est amélioré puisque davantage d'interventions sont mises en place pour elles.
- Le rôle des témoins n'est pas valorisé par les pairs malgré nos enseignements.
- Le protocole d'intervention VACS n'est pas connu de tout le personnel.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- Valoriser à plus grande échelle le rôle du représentant de classe en lui donnant des mandats clairs et en lui donnant une tribune de visibilité.
- Publiciser les albums jeunesse en lien avec le programme Hors-Piste pour le réinvestissement possible.
- Poursuivre les activités école qui favorisent le "vivre-ensemble"
- Encourager la participation des parents lors d'activités informelles pour solidifier le lien de confiance école-maison.
- Planifier une mise à jour du protocole VACS dès le début d'année et faire des rappels lors des assemblées mensuelles (2-3 fois/année)
- Publiciser davantage les choix de gestes de réparation et les adapter selon le cycle de l'élève
- Planifier une surveillance plus optimale près des vestiaires du gym et sur la cour

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :
